



CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention pour la santé des travailleuses et des travailleurs des secteurs de l'hébergement et du camping

LA DISTANCIATION PHYSIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :



Au travail, de l'arrivée
à la sortie



Pendant les pauses
et l'heure du dîner



Rappelez les règles
à la clientèle



Évitez le contact direct
pour les salutations
et privilégiez l'usage
de pratiques alternatives

LES MESURES D'HYGIÈNE AUSSI :



Lavez fréquemment
vos mains pendant
20 secondes



Éternuez et tousez
dans votre coude



Rendez disponible une
solution hydroalcoolique
d'au minimum 60 %



Favorisez le paiement
sans contact

EMPLOYEURS, ASSUREZ-VOUS ÉGALEMENT DE :



Planifier les tâches
afin de respecter la
distanciation physique



Nettoyer régulièrement
les surfaces fréquemment
touchées



Prévoir des gants
imperméables pour
l'entretien ménager

Ligne d'information COVID-19 :
1 877 644-4545

Pour joindre un inspecteur de la
CNESST : **1 844 838-0808**